

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Bernard DEBAIN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

OBJET: Fonds de concours d'investissement de la part communale restante sur l'ensemble des dépenses de vidéoprotection. Attribution d'un fonds de concours de 154 685 € à la commune de la Celle-Saint-Cloud.

Le Bureau, légalement réuni le 29 juin 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, déléguant notamment au Bureau l'attribution des fonds de concours aux communes au titre de la vidéoprotection ;

Vu la délibération du Conseil municipal du Chesnay du 9 mai 2017 sollicitant le fonds de concours d'investissement de de vidéoprotection attribué aux communes hors schéma directeur par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc porte un programme de déploiement de vidéoprotection dans le cadre d'un schéma directeur précisant l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville.

Adhérente au schéma directeur de la vidéoprotection depuis 2013, la commune de la Celle-Saint-Cloud a déployé dans le cadre de la phase 2 du programme 32 caméras sur son territoire. Une partie des travaux de génie civil pour le raccordement de ces caméras au réseau fédérateur a été réalisée par la commune.

Le schéma directeur prévoyait une participation de Versailles Grand Parc aux dépenses communales de 20 plus 10 € par habitants, soit 644 088 € HT pour la commune de la Celle-Saint-Cloud.

Le montant total des dépenses engagées par Versailles Grand Parc pour l'installation du dispositif est de 489 403 € HT.

Dans ce cadre, la commune de la Celle-Saint-Cloud a sollicité auprès de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc un fonds de concours de 154 685 € pour financer une part des travaux de génie civil réalisés par la commune.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) d'attribuer un fonds de concours à la commune de la Celle-Saint-Cloud d'un montant de 154 685 € ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 24.01 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation des investissements subventionnés, faisant état des mandats établis, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1^{er} décembre 2018 ;
- 5) dit que la dépense est prévue au budget sur le chapitre 204 : « subvention d'investissement », nature 2041411 : « subvention d'équipement versé aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour du matériel », fonction 01 : « non ventilé » ;
- 6) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 7) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

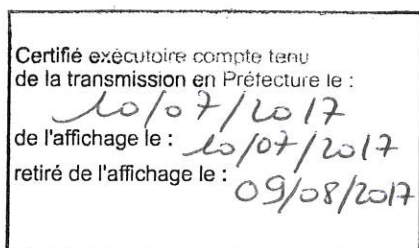
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **17**

Nombre de suffrages exprimés : **17**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 29 juin 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services